

La nappes phréatiques sans défense : La faute à un avocat trop glouton

Dossier de rédaction de H2o
May 2021

Alors que l'avocat se révèle être un délicieux assaïssé écologique comme en témoigne le Mexique ou le Chili, entre autres pays, le Maroc ambitionne contre tout bon sens d'en produire à foison. Aujourd'hui, près de 40 000 tonnes d'avocats sont produites chaque année sur le territoire national. En 2020-2021, la région de Rabat-Salé-Kénitra table sur une production prévisionnelle de 60 000 tonnes. À l'avenir, ce volume paraîtra dérisoire surtout depuis que le Royaume a accordé au plus grand producteur et exportateur d'agrumes et de gommiers d'Israël, le droit d'en planter sur ses terres. En effet, la société Mehadrin, en association avec une firme marocaine, investira 80 millions de dirhams (8,9 millions de dollars) au cours des trois premières années dans ce projet. "Le Maroc est un pays avec de bonnes conditions de croissance et avec des coûts bien inférieurs à ceux d'Israël", a déclaré Shaul Shelach, le PDG de Mehadrin qui cultive 1000 hectares d'exploitations agricoles pour un chiffre d'affaires annuel de 300 millions de dollars. Si le Royaume y trouve son compte d'un point de vue économique, il risque d'en payer le prix fort écologiquement parlant. C'est là tout le paradoxe de l'avocat : s'il présente d'innombrables bienfaits nutritionnels et cosmétiques, il est aussi l'un des pires aliments en termes d'impact écologique. Alors qu'il faut 200 litres d'eau pour produire un kilogramme de tomate, il faut entre 1 000 et 2 000 litres d'eau pour produire un kilogramme d'avocat. Sur une planète où les ressources en eau seraient inépuisables, il n'y aurait rien à redire. Par contre, sur une terre considérée parmi les plus menacées par le stress hydrique, faire de la culture de l'avocat une priorité est clairement contreproductif à moyen et long termes.

Chady Chaabi, Libération (Casablanca) - À l'Afrique